



SERVICE DES PÈLERINAGES
20 place Antide Boyer – 13009 MARSEILLE

☎ 07 69 52 82 35
✉ pelemarseille@wanadoo.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

PÈLERINAGE en TURQUIE du 01 au 11 JUIN 2026

à retourner complété et accompagné de votre acompte **au plus vite** (places TRÈS limitées)
au service des pèlerinages du Diocèse de Marseille.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Civilité : M. ☐ Mme ☐	NOM (en majuscules) :		
Prénom(s) :			
Adresse complète :			
Code postal :	Ville :		
Date de naissance : / /	Lieu de naissance :		
Tél. fixe :	Tél. mobile :		
Autorisez-vous notre agence à communiquer par WhatsApp lors de ce voyage ? ☐ OUI ☐ NON			
Courriel :			
Profession :	Statut marital :		
Personne à prévenir en cas d'urgence :			
NOM / Prénom :	Téléphone :		
Données médicales (allergies, appareil respiratoire, traitement contre le diabète, personne à mobilité réduite...) :			

FORMALITÉS

Pour les ressortissants français - autres nationalités : consulter l'ambassade du pays concerné.

**CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT
VALIDE MINIMUM 150 JOURS APRÈS LE RETOUR**

Nationalité :	
Passeport n° :	
Date de délivrance : / /	Date d'expiration : / /
Lieu d'émission :	

IMPORTANT :

Joindre une copie **SCANNÉE** (haute définition)
en **COULEUR** du passeport avec les bords apparents
(pages de la signature et de la photo bien verticales)

Tournez s'il vous plaît ➡

PRIX DU PÈLERINAGE PAR PERSONNE : 2670 €

(établi pour un groupe de 42 pèlerins minimum base chambre double/twin à partager)

si groupe de 31 à 41 pèlerins : 2773 € - si groupe de 21 à 31 pèlerins : 2938€

Supplément pour l'occupation d'une chambre individuelle : 400 € (sur demande et en nombre très limité)

Tarifs valides pour toute inscription avant le **21 février 2026** et sous réserve de disponibilités.

HÉBERGEMENT :

Je souhaite être logé(e) (dans la mesure des possibilités et selon disponibilités) :

- ☐ en chambre INDIVIDUELLE avec un supplément de 400 €
- ☐ en chambre DOUBLE / TWIN
- ☐ en chambre À PARTAGER (sous réserve d'inscription d'une autre personne faisant la même demande, sinon chambre individuelle avec application du supplément chambre individuelle repris ci-dessus).

Nom et prénom (éventuels) de la personne avec qui vous souhaitez partager votre chambre :

RÈGLEMENT :

Acompte : 850 € par personne à l'inscription,

Solde : montant selon le nombre final de participants, à régler pour le **30 avril 2026** au plus tard.
(+ 400 € de supplément chambre individuelle le cas échéant.)

Règlement par chèque à l'ordre de **DIRECTION DES PÈLERINAGES**

CONDITIONS D'ANNULATION :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée dans les 3 jours suivant l'évènement.

- À plus de 60 jours avant le jour du départ : 500 € de frais + le coût de l'assurance jamais remboursable,
- Entre 60 et 31 jours avant le jour du départ : 40 % de frais + le coût de l'assurance jamais remboursable,
- Entre 30 jours avant le jour du départ et le jour du départ : 100 % de frais.

La garantie annulation peut être déclenchée pour des raisons recevables. La franchise diffère selon le cas d'annulation.
Les conditions de l'assurance multirisque sont disponibles sur simple demande.

INSCRIPTION

- Je m'inscris pour le pèlerinage en TURQUIE et effectue un versement d'acompte de 850 € par personne,
- Je reconnais que l'inscription à ce pèlerinage implique l'acceptation de payer le prix de tranche inférieure si le groupe n'était pas constitué de suffisamment de personnes pour appliquer le prix de la tranche de 42 personnes,
- J'autorise le diocèse de Marseille à collecter et utiliser mes données personnelles pour me transmettre toutes informations relatives à ce voyage.
- Des photos seront faites lors de votre pèlerinage et pourraient être utilisées. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos diffusées, merci de bien vouloir cocher la case ci-après. ☐
- Je certifie avoir pris connaissance du programme et des conditions générales et particulières de vente, et confirme avoir les aptitudes physiques pour marcher pendant les déplacements au rythme du groupe.

Fait à :

Le :

Nom/Prénom :

Signature :

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de ventes conformes aux articles L211-7 et L211-17 du Code du tourisme, et aux dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme, et les arrêtés du 2 septembre 2015 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.